

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 234 DU 07 MAI 2025
portant nomination au Ministère de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 mai 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche dans les fonctions ci-après :

- Directeur adjoint de cabinet
monsieur **Innocent TOGLA**
- Conseiller technique à la Recherche, à l'Agriculture et à l'Alimentation
monsieur **Adolphe ADJANOHOUN**
- Secrétaire générale du ministère
madame **Baké Tounkara Madeleine LAFIA MORA**



- Secrétaire général adjoint du ministère
monsieur **Yao Maxime GOUNSE**.

Article 2

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

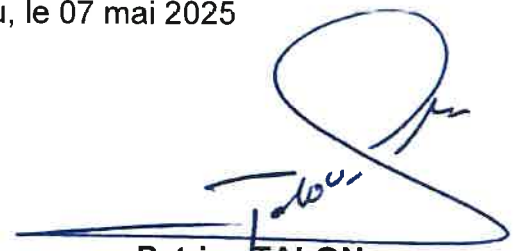
Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 mai 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOUI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C. COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MAEP 2 ; MEF 2 ; AUTRES
MINISTÈRES 19 ; INTÉRESSÉS 4 ; SGG 4 ; JORB 1.